

Département de la HAUTE-SAVOIE-Arrondissement d'ANNECY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Communauté d'agglomération « Grand Annecy » 34 communes 207 562 habitants (population totale INSEE 2020) N°SIREN: 200 066 793 Fiscalité : FPU <u>Intérêt communautaire:</u> 13 janvier 2017 <u>Création:</u> Arrêté Préfectoral 29 juillet 2016 (fusion de la communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette).	Compétences obligatoires : -développement économique : • actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT, à savoir ◦ action ou projet contribuant au maintien et au développement des entreprises locales et du tissu économique existant sur l'agglomération d'Annecy ◦ aide à la création d'entreprises • création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, participation à la commission départementale d'équipement commercial et à la réflexion en matière de réglementation de l'affichage commercial et procédures de FISAC en cours. • promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (OTI EPIC), gestion des congrès et du centre des congrès, gestion du point d'information d'Alby. -aménagement de l'espace : • SCOT • PLUI • création et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire • Organisation de la mobilité (AOM), mise en œuvre du plan de déplacement urbain, mobilier urbain, service de mise à disposition de bicyclettes. -équilibre social et habitat : • PLH • politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire • réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat • actions en faveur du logement des personnes défavorisées • amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire -politique de la ville • animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance • création et animation du conseil intercommunal de la citoyenneté • en matière de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que d'insertion par l'emploi : ◦ soutien à la mission locale jeune du bassin annécien pour l'ensemble de son territoire ◦ gestion du chantier local d'insertion de Saint-Felix et valorisation de son activité ◦ appel au chantier d'insertion de la CCVT en tant que de besoin ◦ soutien éventuel à d'autres chantiers locaux d'insertion situés sur le territoire ◦ soutien à l'association d'aide aux victimes VIA74 -accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains locatifs familiaux -collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés -gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) -définition, adoption et mise en œuvre du PCAET Compétences optionnelles : - assainissement des eaux usées - eau - protection et mise en valeur de l'environnement : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (type actions engagées dans le	ALBY-SUR-CHERAN, ALLEVES, ANNECY, ARGONAY, BLUFFY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE, CHARVONNEX, CHAVANOD, CUSY, DINGT, ENTREVERNES, EPAGNY METZ-TESSY, FILLIERE, GROISY, GRUFFY, HERY-SUR-ALBY, LESCHAUX, MENTHON-SAINT-BERNARD, MONTAGNY-LES-LANCHES, MURES, NAVES-PARMELAN, POISY, QUINTAL, SAINT-EUSTACHE, SAINT-FELIX, SAINT-JORIOZ, SAINT-SYLVESTRE, SEVRIER, TALLOIRES-MONTMIN, VEYRIER-DU-LAC, VILLAZ, VIUZ-LA-CHIESAZ	46 avenue des Iles BP 90270 74007 – ANNECY CEDEX Tél : 04.50.63.48 48 Fax : 04.50.63.48.58 Mel: agglo@grandannecy.fr DGS: M. Sébastien LENOIR slenoir@grandannecy.fr 04 50 63 48 49 Directeur des institutions: Mme Sylvie NIOUMA snouma@grandannecy.fr 04 80 48 01 99 06 80 33 88 23 <u>Trésorier:</u> ANNECY	Mme Frédérique LARDET Maire-adjointe d'Annecy
---	--	---	---	---

	cadre du territoire à énergie positive TEPOS) - action sociale d'intérêt communautaire envers les personnes âgées - création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que la création ou l'aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire Compétences facultatives : - équipement et protection du plan d'eau du bassin du lac d'Annecy - les compétences définies dans le schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (grand cycle) en dehors des compétences GEMAPI, eau potable et assainissements des eaux usées et eaux pluviales en milieu urbain et telles qu'inscrites à l'article L211-7 du code de l'environnement aux alinéas • 6° lutte contre la pollution • 7° protection et conservation des eaux superficielles et souterraines • 11° mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques • 12° animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau. - la gestion des eaux pluviales urbaines - la compétence en matière de mobilier urbain dédié au réseau de transports urbains - gestion de la fourrière intercommunale - lutte contre l'incendie et le secours - défense extérieure contre l'incendie - l'adhésion au syndicat mixte du parc naturel régional des Bauges - la protection, l'aménagement et la gestion du massif du Semnoz - la participation à l'aménagement et à la gestion du Plateau des Glières - la gestion du village des vacances le Pré du Lac - l'élaboration d'un schéma aggro nature - l'adhésion au conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et service de consultance architecturale			
--	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
- COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Communauté de Communes des Vallées de THÔNES 12 communes 19 197 habitants (population totale INSEE 2020) N° SIREN: 247 400 617 Intérêt communautaire: 13 septembre 2006 Fiscalité : FPU au 1^{er} janvier 2017 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 13 décembre 1993	Compétences obligatoires : - aménagement de l'espace communautaire : • aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire notamment dans les domaines du développement foncier, pastoral, forestier et agricole, des sentiers de randonnée, de la mobilité, des politiques contractuelles avec le département et la région • SCOT et schéma de secteur - développement économique : • création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • actions de développement économique • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire • promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux - collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - GEMAPI Compétences optionnelles : - promotion et mise en valeur de l'environnement dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, pour les actions d'intérêt communautaire - politique du logement et du cadre de vie pour les actions d'intérêt communautaire - action sociale d'intérêt communautaire - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire - création et gestion de maisons de service au public Compétences facultatives : - création et réalisation des zones d'aménagement concerté nécessaires à l'exercice des compétences communautaires - organisation des transports scolaires - promotion du territoire et du patrimoine culturel - soutien aux actions culturelles à caractère intercommunal : entretien et mise à disposition d'un orgue lors de manifestations culturelles et festives, soutien aux organismes sociculturels pour les enfants et les jeunes, soutien aux associations organisant des manifestations culturelles à caractère intercommunal ; soutien aux actions de conservation du patrimoine historique. - soutien aux associations sportives à caractère intercommunal - soutien aux actions éducatives dispensées par les établissements secondaires et de formation professionnelle. - construction et entretien des relais de télévision intercommunaux - étude et mise en œuvre de solutions pour l'équipement des communes de la CC en nouvelles techniques de communication. - participation à des événements de promotion agricole et actions visant à favoriser	ALEX, LA BALME DE THUY, LE BOUCHET-MONT-CHARVIN, LES CLEFS, LA CLUSAZ, DINGY SAINT CLAIR, LE GRAND-BORNAND, MANIGOD, SAINT JEAN-DE-SIXT, THÔNES, SERRAVAL, LES VILLARDS-SUR-THONES	Maison du Canton 4 rue du Pré de Foire 74230 THONES Tél. 04 50 32 13 59 Fax 04 50 32 75 69 Mel: accueil.dgs@ccvt.fr DGS : Mme Kristel NIKOLIC 04.50.32.16.91 dgs@ccvt.fr <u>Trésorier:</u> THÔNES	M. Gérard FOURNIER-BIDOZ Maire Villards-sur-Thônes
--	---	---	--	--

	le développement agricole, la promotion des produits locaux. - soutien aux actions visant à promouvoir la sécurité - soutien aux actions de solidarité et de coopération internationales - participation à la gestion et l'exploitation d'un abattoir public à Megève.			
--	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
- COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Communauté de communes FIER et USSES 7 communes 15 686 habitants (population totale INSEE 2020) N° SIREN: 247 400 567 Fiscalité: TPU au 1^{er} janvier 2016 Intérêt communautaire: 18 juillet 2006 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 30 décembre 1999	Compétences obligatoires : - aménagement de l'espace • aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ◦ études sur la pérennité de l'espace agricole du territoire ◦ réserves foncières présentant un enjeu à l'échelle de la communauté ◦ signalisation des itinéraires pédestres et randonnées afin de renforcer l'identité du territoire et d'organiser et réaliser une signalisation homogène pour une mise en valeur uniforme des itinéraires pédestres et de randonnées. ◦ Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique • SCOT et schéma de secteur (adhésion du SM SCOT du bassin annécien) - développement économique : • actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT • création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire • promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme, organisation de l'accueil et de l'information auprès des touristes et de la population locale, gestion de la promotion et de la communication, commercialisation des prestations pour particuliers et groupes, actions à vocation touristique d'intérêt communautaire • actions de soutien à l'agriculture afin de concourir au maintien de structures agricoles : promotion des produits du terroir - GEMAPI - collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs - eau - assainissement des eaux usées (collectif et non collectif). Compétences supplémentaires : 1) compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire - protection et mise en valeur de l'environnement • Élaboration, animation et révision du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Montagne d'Age, Mandallaz, Bornachon (CTENS MAMB) ; • Mise en œuvre des actions prévues par le CTENS MAMB et pour lesquelles la communauté de communes Fier et USSes est identifiée en tant que Maître d'ouvrage ; • Soutien financier à des actions issues du CTENS MAMB et pour lesquelles la communauté de communes Fier et USSes est identifiée en tant que partenaire financier ; • Animation de certains sites Espaces Naturels Sensibles, et d'une façon générale, • Aide technique sur cette thématique sous forme de convention de mandat aux communes pour la conduite ou la réalisation d'opérations relevant de la compétence des communes à la demande de la ou des communes concernées sur le périmètre du CTENS MAMB. - politique du logement et du cadre de vie : • élaboration et mise en œuvre d'un PLH • étude et réflexion concernant l'habitation sur le territoire communautaire • la conduite des OPAH, majoration de la subvention de l'ANAH en faveur du logement des personnes à revenus modestes et en faveur des propriétaires bailleurs pour les inciter à conventionner les logements réhabilités • cautionnement des emprunts des sociétés ou offices publics de construction de logements sociaux	LA BALME-DE-SILLINGY, CHOISY, LOVAGNY, MESIGNY, NONGLARD, SALLENOVES, SILLINGY	100, place Claudius Luiset 74330 - SILLINGY Tél. 04 50 77 70 74 Fax 04 50 77 72 80 Mel: ccfu@ccfu.fr accueil@ccfu.fr (2 mails valides) DGS : Mme BAILLARD albaillard@ccfu.fr <u>Trésorier:</u> ANNECY	M. Henri CARELLI Maire de Lovagny
---	---	---	---	---

	• attribution de fonds de concours aux communes en complément de l'aide octroyée par le conseil départemental pour favoriser les logements sociaux. • Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire • entretien, gestion et exploitation du gymnase scolaire de la Mandallaz à Sillingy - action sociale d'intérêt communautaire : • animation d'un travail collectif en complémentarité avec l'action des communes et pour aider celles-ci à mettre en place les réponses adaptées dans le domaine de la cohésion sociale, de l'insertion et des personnes âgées et de la petite enfance. Cette démarche se traduit par un appui en ingénierie et au montage de projets et par l'organisation des synergies entre les équipements existants et à venir. Elle pourra donner lieu à la mise en place d'un outil comme un CIAS favorisant le travail en commun sans se substituer aux CCAS. Dans ce cadre général, la CC exercera les compétences qui lui seront confiées par les conseils municipaux et les CCAS (ex : portage de repas à domicile). • petite enfance : ◦ gestion des contrats relatifs aux services à l'enfance relevant des politiques contractualisées avec la CAF (contrat enfance jeunesse), ◦ entretien et gestion d'équipements et structures petite enfance (haltes garderies itinérantes, multi-accueils, micros-crèches, RAM). ◦ Tout projet pour être reconnu d'intérêt communautaire devra être ouvert à tous les enfants du territoire Fier et Usses et répondre aux besoins émanant de plusieurs communes regroupées. Les communes seront largement associées à titre consultatif dans le montage d'opération. 2) autres compétences supplémentaires - Gestion des eaux pluviales • réalisation des études de diagnostics, de schéma général et de toutes autres études nécessaires à la définition des actions et à l'établissement des aménagements et programmes de travaux à réaliser (transfert au SILA) • la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements et travaux à réaliser ainsi que l'entretien des ouvrages restent de la compétence des communes. - les compétences complémentaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI (items 6, 7, 11, 12 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement) • lutte contre la pollution • la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines • la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et milieux aquatiques nécessaires à la mise en œuvre des actions du syndicat • l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique • cette mission inclut la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques pour l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et l'animation de démarches contractuelles de type « contrat de rivières » et « plan de gestion de la ressource en eau » (PGRE). - service d'incendie et de secours - transports scolaires - aménagement et gestion d'itinéraires cyclables : aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU, attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.			
--	--	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
- COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie 17 communes 32 095 habitants (population totale INSEE 2020) N° SIREN: 247 400 740 <u>Intérêt communautaire:</u> 7 décembre 2006 Fiscalité : FPU/fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2015 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 22 décembre 1999	<u>Compétences obligatoires :</u> -aménagement de l'espace : • SCOT • PLUI • zones d'aménagement concerté (ZAC à vocation économique) - développement économique : • actions de développement économique dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation • création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. • Immobilier d'entreprises : construction, acquisition, aménagement, rénovation de bâtiments artisanaux, industriels ou commerciaux ainsi que la réhabilitation de friches à vocation économique destinées à la location ou à la vente ; création et gestion d'incubateurs, d'hôtels, de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais ou d'espaces co-working, gestion d'une bourse des locaux d'entreprises disponibles. • Actions de promotion économique du territoire • soutien aux associations et organismes œuvrant pour le développement économique • politique locale du commerce et soutiens aux actions commerciales d'intérêt communautaire (schéma directeur des implantations commerciales, création et gestion d'une bourse de locaux commerciaux disponibles). • Agriculture : mise en place d'une politique agricole sur le territoire en collaboration avec les partenaires du secteur agricole, soutien aux associations et organismes œuvrant pour le développement agricole. • Tourisme : élaboration d'une politique touristique intercommunale, promotion touristique du territoire dont la création, la gestion et le financement d'un office du tourisme, sentiers de randonnées : réalisation d'un schéma directeur des sentiers, création, balisage, entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire (sentiers pédestres et VTT inscrits au PDIPR et labellisés fédération internationale de cyclisme), signalétique touristique, soutien à l'hébergement touristique • Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement du numérique - GEMAPI	BLOYE, BOUSSY, CREMPIGNY BONNEGUETE, ETERCY, HAUTEVILLE-SUR-FIER, LORNAY, MARCELLAZ ALBANAIS, MARIGNY SAINT MARCEL, MASSINGY, MOYE, RUMILLY, SAINT EUSEBE, SALES, THUSY, VALLIERES- SUR-FIER, VAULX, VERSONNEX	Bâtiment de la Manufacture 3 place de la Manufacture B.P. 69 74152 - RUMILLY CEDEX Tél. 04 50 01 87 00 Fax 04 50 01 87 01 Mel: contact@rumilly-terredesavoie.fr DGS : M. ETAIX franck.etaix@rumilly-terredesavoie.fr <u>Trésorier:</u> RUMILLY	M. Christian HEISON Maire de Rumilly
--	--	--	---	---

	- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux - collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - eau - assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif). <u>Compétences optionnelles :</u> - protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie : • étude et réalisation d'un centre d'enfouissement technique de classe III • études préalables et élaboration du contrat de bassin fier et lac d'Annecy • élaboration et mise en œuvre d'un PCAET • lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques • protection et conservation des eaux superficielles et souterraines • mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques • animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que dans le domaine de la prévention des inondations. - politique du logement et du cadre de vie : PLH, OPAH, lutte contre l'habitat indigne - construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (gymnase du futur collège, création et entretien d'une passerelle sur le Chéran). - action sociale d'intérêt communautaire • petite enfance : création et gestion d'un RAM, création et exploitation d'une halte garderie itinérante intercommunale • jeunesse : échanges d'informations et d'expériences des collectivités sur les politiques jeunesse et sur les actions de soutien à la parentalité. • Actions visant au maintien des personnes âgées à domicile : service de potage de repas à domicile, partenariat avec des associations • plateforme de services de proximité • chantiers d'insertion pour les publics en difficulté • création d'un observatoire de la délinquance <u>Compétences facultatives :</u> - élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales. - accessibilité : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, réalisation d'un diagnostic des ERP pour les catégories 1 à 4 - autorité organisatrice de la mobilité : transports scolaires et mise en place de la signalétique des points d'arrêts des transports scolaires et organisation et gestion du transport public de personnes			
--	--	--	--	--

	- mise en place d'une politique intercommunale en faveur de la culture : éveil musical dans les écoles, développement de la lecture à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, organisation de séances cinématographiques en plein air. - soutien à la pratique sportive : soutien financier au centre intercommunal de formation à la pratique du football mis en place par le groupement football de l'Albanais (GFA74). - création, entretien, aménagement des liaisons cyclables suivant le tracé des axes structurants annexé aux statuts.			
--	--	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE- Arrondissement d'ANNECY
COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Communauté de communes des sources du lac d'Annecy 7 communes 15 612 habitants (population totale INSEE 2020) N° SIREN: 247 400 773 Fiscalité: FPU à compter du 1^{er} janvier 2018 Intérêt communautaire: 7 juin 2004 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 28 décembre 2000	Compétences obligatoires : - Aménagement de l'espace : • SCOT : études, élaboration, suivi et gestion • Élaboration règlement local de publicité intercommunal • PLUI, PLH, OPAH • service de consultance architecturale pour les projets de construction sur le territoire de la CC. • Élaborer un schéma des paysages, définir, mettre en œuvre et suivre les actions pour préserver les paysages et les espaces ouverts. • Itinéraires de mobilité douce : politique de création, de gestion et d'entretien des chemins de randonnées (pédestre, VTT, VTC), coordination avec les différents maîtres d'ouvrage et les territoires voisins. • Maintien de l'offre de soins sur le territoire dont étude et soutien à la création de structures adaptées. - Développement économique : • immobilier d'entreprises : achat, vente et location de l'immobilier destiné à l'action économique (organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques). • création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. • Réseau d'initiative publique très haut débit de la Haute-Savoie : actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique. • Élaborer et/ou favoriser la mise en œuvre de projets locaux pour le développement de l'économie sociale et solidaire • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : élaboration, gestion, animation et mise en œuvre d'un FISAC intercommunal, études de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce. • Tourisme : promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme (OT des sources du lac d'Annecy), élaborer, définir et mettre en œuvre la politique touristique et les programmes locaux de développement touristique, participer au programme de développement touristique, élaborer et commercialiser des produits touristiques, créer, aménager, exploiter des équipements, des infrastructures et installations d'intérêt communautaire. - GEMAPI et contrat de rivières. - collecte et traitement des déchets : prévention, collecte, transport, traitement, activités de négoce et courtage (reprise des matériaux). - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Compétences optionnelles : -protection et mise en valeur de l'environnement : • Ressource en eau : études et suivi des ressources, réalisation d'un schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable. - assainissement - équipements culturels, sportifs et d'enseignement • Gestion du gymnase intercommunal du collège de Faverges-Seythenex - création, aménagement et entretien de la voirie • Participation aux études concernant la création d'un tunnel sous le Semnoz • Étude et réalisation de la piste cyclable Compétences facultatives :	CHEVALINE, DOUSSARD, FAVERGES- SEYTHENEX, GIEZ, LATHUILE, SAINT FERREOL, VAL DE CHAISE.	Le Carré des Tisserands 32 route d'Albertville BP 42 74210 – FAVERGES- SEYTHENEX Tél. 04 50 44 51 05 Fax 04 50 32 55 71 Mel: comcom@cc-sources-lac-annecy.com DGS : Nathalie BUILLOT nbuillot@cc-sources-lac-annecy.com 04 50 44 44 77 Trésorier: FAVERGES	M. Jacques DALEX Maire de Faverges- Seythenex
--	---	--	--	---

	- Transports scolaires : AO2 - contrat ambition région - Équipement et protection du plan d'eau du lac d'Annecy - Inter modalité et multi modalité : participation à des études destinées à développer d'autres modes de transport - Construction et gestion d'une nouvelle gendarmerie - Culturel : soutien au projet culturel Frabric'arts et festival des Cabanes - soutien et subventions aux organismes extérieurs			
--	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

- POLE METROPOLITAIN -

Pôle métropolitain Annecy-Chambéry 2 EPCI N° SIREN: 200 083 756 <u>Création:</u> Arrêté du 22 octobre 2018	<u>Développement économique:</u> - élaboration de document prospectif, de planification et de coordination d'intérêt métropolitain - relais des échanges entre les différents acteurs publics et privés intervenant dans le champ de l'économie et de l'innovation avec notamment la participation aux filières d'excellence et la mise en réseau des structures d'accueil d'entreprises ante-crédation - les actions d'intérêt métropolitain d'accompagnement au développement de l'enseignement supérieur en dehors des politiques d'investissement - les actions d'intérêt métropolitain de soutien à l'agriculture ainsi que les actions communes en la matière avec le PNR des Bauges <u>Aménagement de l'espace:</u> - plateforme pour échanger en matière de documents de planification et de politique de réserve foncière <u>Mobilités:</u> - interlocuteur des acteurs du dossier en matière de mobilité notamment pour le développement de l'axe autoroutier et le renforcement de la ligne ferroviaire Chambéry-Annecy. Il porte les orientations décidées unanimement par ses membres. - favorise la mise en place d'un système commun d'information des usagers et une tarification homogénéisée (les deux EPCI restant AOM) <u>Développement durable :</u> coordination de toute étude d'intérêt métropolitain ou engage toute action d'intérêt métropolitain relatives à la lutte contre la pollution de l'air et notamment la prévention ou la réduction des émissions de polluants atmosphériques, au développement des territoires à énergie positive à l'échelle du territoire métropolitain.	• CA Grand Annecy • CA Grand Chambéry	Siège du Grand Annecy 46 avenue des Iles BP 90270 74007 ANNECY Cedex 04 50 63 48 48 agglo@grandannecy.fr Mme Sylvie NIOUMA snouma@grandannecy.fr 04 80 48 01 99 06 80 33 88 23 <u>Trésorier:</u> ANNECY	Mme Frédérique LARDET Présidente du Grand Annecy
---	---	--	--	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

- SYNDICATS MIXTES -

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) 4 EPCI N° SIREN: 200 075 422 <u>Création:</u> Arrêté interdépartemental du 23 janvier 1995	- GEMAPI - Hors GEMAPI • la lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques • la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines • La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques • L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.	• CC Rumilly Terre de Savoie • CA Grand Annecy • CA Grand Chambéry • CA Grand Lac	Mairie d'ALBY SUR CHERAN 4 rue Etroite 74540 – ALBY-SUR-CHERAN Tél. 04.50.68.26.11 Fax. 04 50 68 00 85 <u>Trésorier:</u> LE CHATELARD (73)	M. Pierre DUPERIER Délégué du Grand Chambéry
---	---	--	---	--

Département de la HAUTE-SAVOIE Arrondissement d'ANNECY-
- SYNDICATS MIXTES -

Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) N° SIREN: 257 400 085 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 9 décembre 1950	<u>Compétence obligatoire :</u> - Électricité : autorité organisatrice et concédante <u>Compétences optionnelles :</u> - Gaz - Réseau public de chaleur ou de froid - Éclairage public - IRVE : infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques - réseaux de communications électroniques, haut débit	- Le Département de la Haute-Savoie - Les communes en concession ERDF - Les collectivités dont la distribution d'électricité est assurée en régie ou en SEM: *Bonneville, Les Houches, Sallanches *Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSEL *Syndicat Intercommunal d'Electricité de la vallée de THONES - les EPCI à FP (en attente de la liste précise).	2107 route d'Annecy 74330 POISY Tél. 04 50 33 50 60 <u>Trésorier:</u> Payeur départemental	M. Jean-Paul AMOUDRY Conseiller départemental
Syndicat d'Aménagement du Genevois Région – 1 EPCI N°SIREN 257 401 281 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 13 août 1985	Développement économique – projet de développement de la Technopole d'Archamps, ZAC du Parc d'activités du Genevois	Région Auvergne Rhône-Alpes Communauté de Communes du Genevois	Domaine de Chosal 92 rue Ada Byron 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS 04 50 31 50 08 smag@archamps-technopole.com <u>Mel :</u> Nicole GAVARD VUILLEUMIER n.gavard@archparc.fr nicole.gavard@archamps-tehnopole.com <u>Trésorier:</u> Payeur départemental	M. André VERCIN conseiller régional
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien 4 EPCI N° SIREN: 257 402 644 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 6 juin 2005	Elaboration, adoption et suivi du SCOT du bassin annécien	- Communauté de Communes Fier et Ussets, - Communauté de Communes des sources du lac d'Annecy - Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - CA du Grand Annecy	18 chemin des Cloches 74940 ANNECY LE VIEUX Tél : 04 50 27.80.77 Fax : 04 50 23.50.96 Mel: accueil@scot-bassin-annecien.fr Internet: www.scot-bassin-annecien.fr <u>Trésorier :</u> ANNECY LE VIEUX	M. Antoine DE MENTHON Maire de Menthon-Saint-Bernard

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

SYNDICATS MIXTES

Syndicat Mixte des Glières Département de la Haute-Savoie 3 EPCI N° SIREN: 200 026 169 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 12 octobre 2010	--accueillir les publics fréquentant le plateau des Glières en particulier l'organisation des circulations et déplacements, respect et coordination des célébrations sur les lieux de mémoire, promouvoir une éducation citoyenne et éviter les conflits d'usage sur les espaces ouverts au public - acteur de l'aménagement et de la gestion du plateau, organisation et coordination des activités et pratiques sportives sur son périmètre (été et hiver) dont les activités nordiques (ski de fond, raquettes à neige...) et la randonnée. - favoriser et coordonner les initiatives publiques et privées d'animations et d'activités sur le plateau - mission d'accueil et d'information des publics fréquentant le plateau - animateur de réflexions d'études et de démarches concernant l'avenir du territoire des Glières	- Département de la Haute-Savoie - CC Faucigny-Glières - CA Grand Annecy - CC des Vallées de Thônes	Hôtel du Département 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie 74000 – ANNECY mel : Michel.DANIELOU@hautesavoie.fr Cecile.SERVETTAZ@hautesavoie.fr <u>Trésorier:</u> Payeur départemental	M. François EXCOFFIER conseiller départemental
Syndicat Mixte du Lac d'ANNECY (SILA) 5 EPCI N° SIREN: 247 400 013 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 15 juillet 1957	<u>1 - Compétence obligatoire :</u> - traitement des ordures ménagères et des déchets assimilables - compétence partielle GEMAPI (à compter du 1^{er} janvier 2018) <u>2 – Compétences optionnelles :</u> - assainissement collectif - assainissement non collectif - aménagement et protection du plan d'eau, du bassin du lac d'ANNECY, de ses affluents et exploitation de ces équipements - contrôle de la qualité de l'air - réalisation d'opérations ou d'équipements concernant uniquement un seul ou plusieurs établissements publics adhérents.	- CA Grand Annecy - Communauté de communes des sources du lac d'Annecy, - Communauté de communes des Vallées de Thônes, - Communauté de communes du Pays de Cruseilles, - Communauté de communes Fier et Usse.	« Les Iles » Rue des Terrasses B.P. 39 74962 - CRAN GEVRIER CEDEX Tél : 04.50.66.77.77 Fax : 04.50.66.77.88 <u>Recette municipale</u> Mel: sil.fr	M. Pierre BRUYERE Maire de Poisy Vice-Président du Grand Annecy

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
- SYNDICATS MIXTES -

Syndicat Mixte Ouvert Funiflaine Département de la Haute-Savoie 1 communauté de communes 2 communes N°SIREN : 200 062 032 Création : AP du 5 avril 2016	Le syndicat mixte a en charge le projet de téléporté dénommé Funiflaine ainsi que ses aménagements indispensables et accessoires, à l'exception de tout autre équipement, installation ou bien nécessaire à l'exploitation des pistes alpin des domaines skiables de Flaine et des Carroz d'Arâches.	Département de la Haute-Savoie Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes Communes d'ARACHES-LA-FRASSE et MAGLAND	Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny 74041 ANNECY Cedex funiflaine@hautesavoie.fr jerome.dussert@hautesavoie.fr Trésorier : Payeur départemental	M. Christian MONTEIL Président du conseil départemental
Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA) 1 EPCI 4 communes N° SIREN: 200 087 880 Création: Arrêté préfectoral du 5 novembre 1965	Promotion touristique du massif des Aravis et soutien à sa commercialisation -Etudes diverses d'intérêt intercommunal : étude portant sur un sujet relatif au développement et à l'attractivité du massif des Aravis et à sa promotion. -Acquisition, entretien et fonctionnement d'équipements ou bâtiments intercommunaux : gendarmerie poste saisonnier de Saint-Jean-de-Sixt, ancien centre de vacances des elfes de Saint-Jean-de-Sixt, stade de foot du Grand-Bornand, école de musique de la Clusaz. -Transport collectif intercommunal non urbains -Subventions aux organismes portant un projet d'intérêt intercommunal. - dispositif d'amélioration de la qualité de l'hébergement et de certification des meublés (accompagnement des propriétaires).	- la communauté de communes des Vallées de Thônes (en lieu et place de Saint-Jean-de-Sixt) : pour la compétence « promotion touristique » - LA CLUSAZ, LE GRAND-BORNAND : pour toutes les compétences - SAINT JEAN-DE-SIXT : pour toutes les compétences sauf la « promotion touristique ». - MANIGOD : toutes les compétences sauf les équipements intercommunaux.	Maison des Aravis 47 chemin Léon Laydernier 74450 - SAINT JEAN DE SIXT Responsable administrative et financière : stephanie.angeloz@aravis.com 04 50 02 36 10 Trésorier: THÔNES	M. Didier THEVENET Maire de la Clusaz

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat d'eau et d'assainissement des Aravis SE2A 4 communes N° SIREN: 257 402 065 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 4 mars 1996	Assainissement (pour la Clusaz, le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt) - assainissement collectif : - étude, construction et exploitation des collecteurs de transports d'eaux usées - étude, construction et exploitation des STEP d'eaux usées - élimination des boues produites - contrôle des raccordements domestiques au réseau public de collecte et délivrance du certificat de conformité - contrôle et suivi des raccordements industriels - assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, réhabilitation et animation. Eau - eau potable : toutes études visant à la prise de nouvelles compétences - porter le schéma directeur d'alimentation en eau potable - réaliser les travaux nécessaires à la numérisation des plans des réseaux d'eau ainsi que la réalisation des aménagements nécessaires à une meilleure connaissance de la ressource nécessaire.	LA CLUSAZ, LE GRAND-BORNAND, SAINT JEAN-DE-SIXT LES VILLARDS-SUR-THONES	Chef-lieu. B.P.12 74450 SAINT JEAN DE SIXT Téléphone : 04.50.02.78.78 Fax: 04 50 02 19 20 Mel : marielle.perrillat@eaudesaravis.com <u>Trésorier:</u> THONES	M. Didier LATHUILE Maire de Saint-Jean-de-Sixt
Syndicat intercommunal d'assainissement "Fier et Nom" 4 communes N° SIREN: 257 402 057 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 4 mars 1996	*Maintenance et exploitation : - de la station d'épuration d'eaux usées existante - des collecteurs d'assainissement existants. *Etude, construction, exploitation: - de la future station d'épuration des eaux usées - des collecteurs d'assainissement à réaliser. *Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif	LES CLEFS, MANIGOD, THÔNES, LES VILLARDS-SUR-THÔNES	Station d'Epuration des Vernaies 2 route des Vid'zeu 74230 THÔNES Tél : 04 50 32 40 48 Fax. 04 50 77 75 81 Mel: sia-fieretnom@orange.fr <u>Trésorier:</u> THÔNES	Mme Claire BARRIN conseillère municipale de Thônes

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal du Nant d'Arcier 3 communes N° SIREN: 257 400 499 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 6 juillet 1950	Construction et entretien d'un réseau d'eau potable	FAVERGES-SEYTHENEX, SAINT FERREOL, VAL DE CHAISE (ex. MARLENS)	Mairie de FAVERGES 74210 <i>Tél</i> : 04.50.32.57.70 Fax 04 50 32 57 58 martine.mercier@faverges.fr <u>Trésorier:</u> FAVERGES	M. André BRUNET 1 ^{er} adjoint au maire de Saint-Ferréol
Syndicat Intercommunal de Préscolarisation (SIPRES) 3 communes N° SIREN: 257 401 554 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 11 janvier 1990	Réalisation et fonctionnement d'équipements préscolaires	CHAINAZ-LES-FRASSES, CUSY, HERY-SUR-ALBY	Mairie 74540 – CUSY Tél. 04 50 52 50 48 Fax. 04 50 52 50 48 <u>Trésorier:</u> RUMILLY	Mme Patricia MERMOZ Maire de Cusy

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal ALEX - LA BALME-DE-THUY - DINGY-SAINT-CLAIR (SI ABD) 3 communes N° SIREN: 257 402 115 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 13 mai 1996	- création d'un service public d'assainissement non collectif	ALEX, LA BALME-DE-THUY, DINGY- SAINT-CLAIR	Mairie 74230 DINGY SAINT CLAIR Téléphone : 04.50.02.06.27 Télécopie : 04.50.32 12 55 <u>Trésorier:</u> THONES	M. Pierre BARRUCAND Maire de la Balme de Thuy
Syndicat de l'Ecole Maternelle Intercommunale (S.E.M.I.) 3 communes N°SIREN: 257 401 646 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 28 janvier 1991	Réalisation et fonctionnement d'équipements préscolaires	ALLEVES, GRUFFY, MURES	Mairie de GRUFFY 74540 Tél. 04 50 77 51 00 Fax. 04 50 77 61 22 <u>Trésorier:</u> RUMILLY	Mme Marie-Luce PERDRIX Maire de Gruffy

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais (SIGEA) 3 communes N°SIREN 257 401 604 <u>Création:</u> Arrêté interdépartemental du 7 novembre 1990	Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et bâti des étangs et marais de Crosagny, Beaumont, Braille et des zones humides satellites (hors compétence GEMAPI). <u>Préservation :</u> • préservation de la biodiversité • maîtrise foncière à long terme • participation aux politiques générales pour la préservation et la valorisation des zones humides, notamment Natura 2000, Espace Naturel Sensible <u>Connaissance et gestion :</u> • amélioration et connaissance du patrimoine naturel et culturel du site • gestion et entretien des sentiers et des abords de la zone humide • conservation et aménagement des ouvrages hydrauliques pour la gestion de l'eau des étangs • conservation et aménagement du moulin de Cosagny, des ouvrages nécessaires à son exploitation ainsi que de l'observatoire de Crosagny et de la glacière de Bloye <u>Mise en valeur :</u> • sensibilisation du public • ouverture à tous publics du site et éventuellement du moulin dans le respect de la sécurité, des équilibres naturels et de la tranquillité de la faune. <u>Animateur du site Natura 2000</u>	SAINT FELIX, BLOYE, ENTRELACS	60 place de l'Eglise SAINT FELIX 74540 Tél : 04.50.45.03.36 Mel: info.sigea@orange.fr <u>Trésorier:</u> RUMILLY	M. Alain BAUQUIS Maire de Saint-Felix
Syndicat intercommunal du col des Aravis 2 communes N° SIREN: 257 402 289 <u>Création:</u> Arrêté interdépartemental du 14 janvier 1999	Aménagement et protection du secteur du col des Aravis	LA CLUSAZ, LA GIETTAZ (73)	Mairie 74220 – LA CLUSAZ Tél. 04 50 32 65 20 Fax. 04 50 32 65 21 <u>Trésorier:</u> THONES	M. Didier THEVENET Maire de la Clusaz

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de THÔNES 14 communes N° SIREN: 257 400 960 <u>Création:</u> Arrêté interdépartemental du 21 septembre 1928	<u>Compétences obligatoires :</u> Electricité Gaz <u>Compétences optionnelles :</u> Eclairage public Télécommunications, réseaux d'information, communication électronique	- ALEX, LA BALME-DE-THUY, LE BOUCHET, LES CLEFS, LA CLUSAZ, DINGY-SAINT-CLAIR, GLIERES VAL DE BORNE (pour la partie correspondant à l'ex commune d'Entremont), LE GRAND-BORNAND, MANIGOD, SAINT JEAN-DE-SIXT, SERRAVAL, THÔNES, LES VILLARDS-SUR-THÔNES - LA GIETTAZ (73)	Mairie de THÔNES Secrétariat : Rue Jean-Jacques Rousseau 74230 – THÔNES Tél. 04 50 32 17 17 <u>Trésorier:</u> THÔNES	M. Joël VITTOZ 1^{er} adjoint au maire des Villards sur Thônes
---	--	---	---	--

Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement d'ANNECY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard 4 communes N° SIREN: 247 400 351 <u>Création:</u> Arrêté préfectoral du 12 février 1990	Aménagement rural (espace du plateau de Beauregard)	LA CLUSAZ, MANIGOD, THÔNES, LES VILLARDS-SUR-THÔNES	Mairie de THÔNES 74230 <u>Secrétariat :</u> Maison du canton 4 rue du Pré de Foire 74230 THÔNES Tél. 04 50 32 13 59 Fax 04 50 32 75 69 <u>Trésorier:</u> THÔNES	Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX adjointe au maire de Thônes
Syndicat intercommunal à vocations multiples de la Tournette (SIVOM de la Tournette) 3 communes N°SIREN : 200 072 536 <u>Création :</u> Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0105 du 20 décembre 2016	- compétence petite enfance à l'exclusion des écoles maternelles, primaires, des garderies périscolaires et des centres de loisirs - construction, entretien et fonctionnement des terrains de football et vestiaires attenants ces compétences comprennent l'aide apportée aux associations assurant le fonctionnement opérationnel de ces équipements. - balayage mécanique des voies	MENTHON-SAINT-BERNARD TALLOIRES-MONTMIN VEYRIER-DU-LAC	Mairie de Veyrier du Lac 7 places Charles Mérieux 74290 VEYRIER DU LAC <u>Trésorier :</u> ANNECY LE VIEUX	Mme Bettina GARBEROGLIO 1ère adjointe au maire de Talloires-Montmin
Syndicat intercommunal du Pays d'Alby 7 communes N°SIREN : 200 073 732 <u>Création :</u> Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0127 du 23 décembre 2016	1. En matière de « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels, sportifs » : - les équipements existants suivants : zone de loisirs de Cusy, gymnase près du collège René Long d'Alby (salle de sport avec vestiaires et ses annexes), le terrain de sports près du collège René Long (le stade de football et le plateau d'éducation physique) et le matériel gymnastique intercommunal pour les écoles primaires. - les équipements dont le regroupement à l'échelle intercommunale est considéré comme facteur de développement et dont la capacité excède les seuls besoins de la commune d'implantation. Sont intégrés à cette compétence la construction, l'entretien et l'exploitation du nouveau pôle culturel et sportif. 2. En matière d'actions sociales (en dehors d'une politique de gérontologie encadrée) : - au titre des services d'aide à la personne et des actions de solidarité, la construction et la gestion de structures multi-accueil (crèches, halte-garderie) des jeunes enfants et d'un relais d'assistantes maternelles, dont la maison intercommunale des services publics et le développement des centres de loisirs. - les partenariats avec les organismes qui participent au	ALBY-SUR-CHERAN, ALLEVES, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, GRUFFY, HERY-SUR-ALBY et SAINT SYLVESTRE	Maison de Pays 129 route de Plaimpalais 74540 ALBY-SUR-CHERAN 0450681199 info@sipalby.fr <u>Trésorier :</u> RUMILLY	Mme Jocelyn BOCH 1 ^{re} adjointe au maire d'Alby-sur-Chéran

	contrat temps libre et contrat enfance signés avec la CAF de Haute-Savoie, et plus globalement, toute animation de la politique jeunesse. • les subventions à l'ADMR du territoire qui accompagne les familles et les personnes âgées en dehors des GIR 5 et 6. • toute subvention à des organismes à vocation socio-culturelle et sportive. 3. Jusqu'au 31 décembre 2017, le syndicat pourra participer à la réalisation d'un projet de gendarmerie situé sur son territoire, notamment en construisant, y compris sur les dépendances de leur domaine public, acquérant ou rénoverant des bâtiments destinés à être mis à la disposition de l'État pour les besoins de la gendarmerie nationale dans le respect des dispositions de l'article L1211-4-1 du CGCT. 4. le soutien à la vie associative intercommunale dans le domaine de compétences du syndicat intercommunal.			
--	--	--	--	--